



IMPULSION
SPORT 

09/04/2025

PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX

Bilan 2024, mise en œuvre 2025 et Perspectives 2026

Sommaire



01. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

01-A. Le service DFT : organisation et contacts

01-B. Bilan PSF 2024

01-C. Contrôle interne et reversements

02. DISPOSITIF PSF 2025

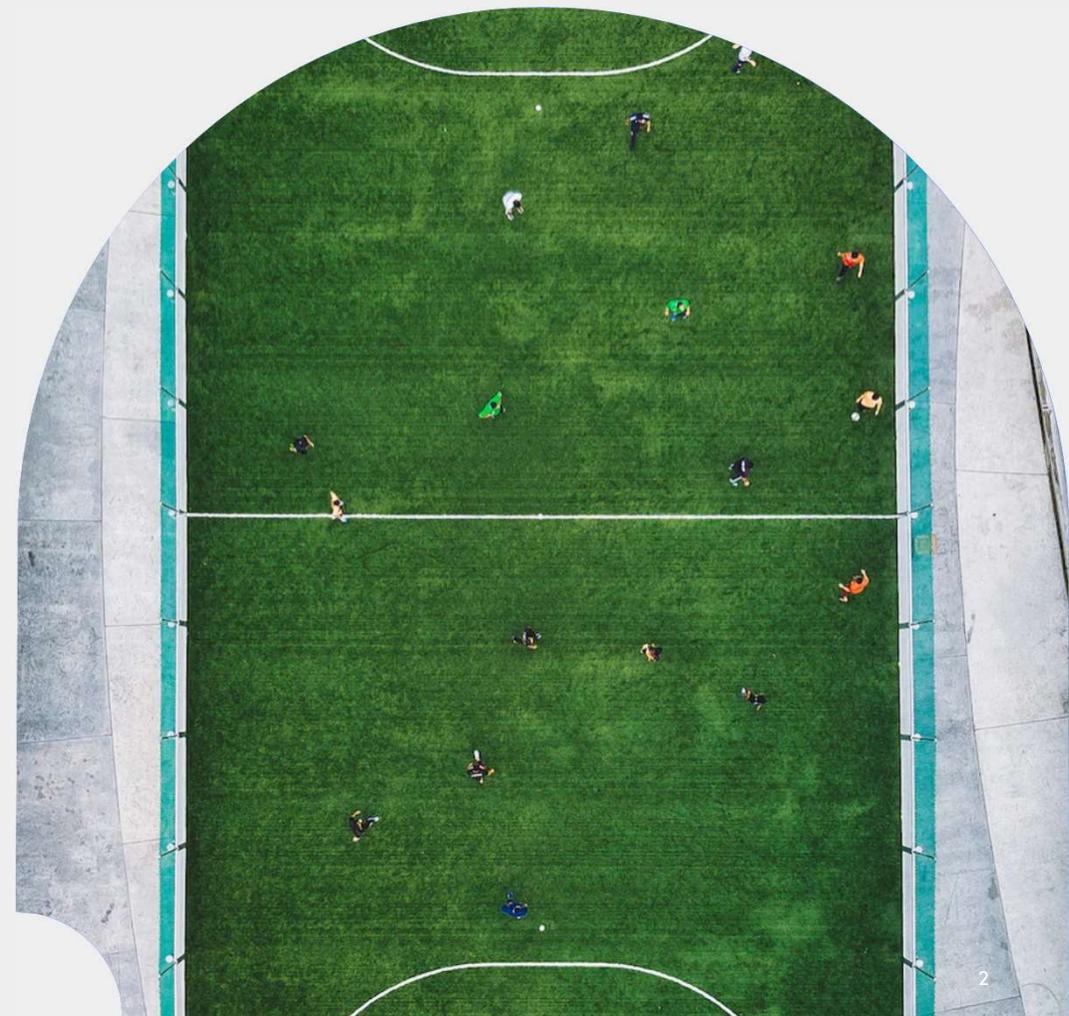
02-A. Note de service et points d'attention

02-B. Modalités de calcul des enveloppes budgétaires

02-C. Indicateurs et critères d'évaluation

02-D. Plan annuel audit 2025

03. PERSPECTIVES 2026





01-A

Le service DFT

Organisation et référents





Lucie LE GALL

*Directrice
Pôle Développement des Pratiques*



Aude AMADOU

Conseillère développement

Partenariats
Impact 2024



Célia LE NÉAN

Conseillère développement

AURA - NORM
Communication
Féminisation



Sadji-Soléna PACQUIT

Assistante administrative



Frédérique CHIKITOU

Conseillère développement

OCC-PACA
Systèmes d'Informations
Evaluation – Contrôle interne
Bénévolat



Audrey LE SCOUR

Conseillère développement

BFC - GEST
Systèmes d'Informations
Emploi
Sport et développement durable



Céline TISSIER

Gestionnaire administrative



Sophie DUFOUR

Conseillère développement

BRET-IDF
Fonds audio
Accession territoriale Haut Niveau
Sport santé bien être



Yacine MEDJAHED

Conseiller développement

CVL - NAQU
Impact 2024
Fonds audio
Lutte contre les violences dans le sport
Insertion sociale



Julien SAN JUAN

Apprenti sur la mission Évaluation



Virginie LAMOTTE

Conseillère développement

OUTRE-MER
Savoirs fondamentaux
Fonds audio
Sport scolaire
Sport et handicap



Gaëlle PINÇON

Conseillère développement

HDF - PDL
Emploi
Fonds de transformation numérique
Insertion sociale

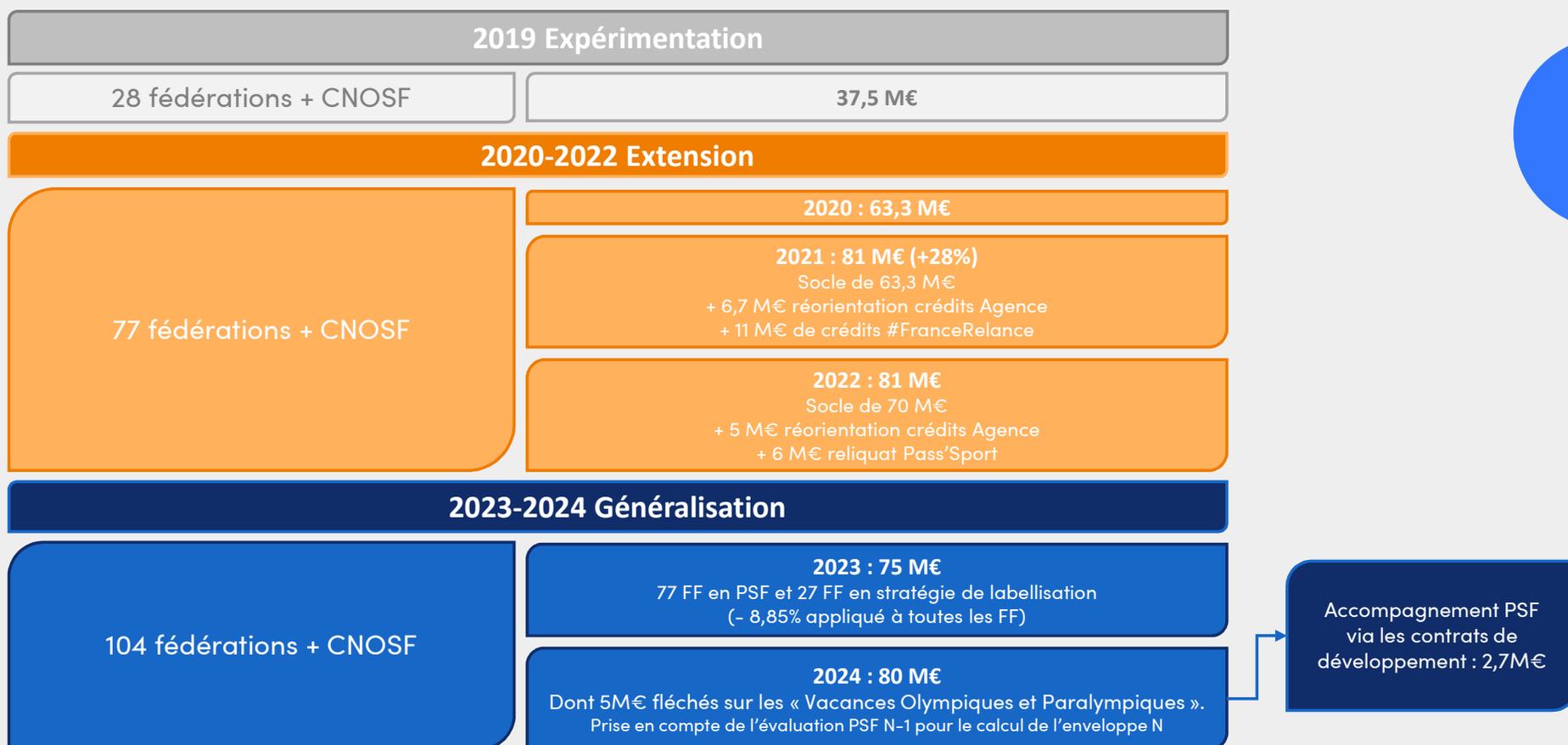
01-B

Bilan 2024



01-B Rappel de l'évolution des crédits

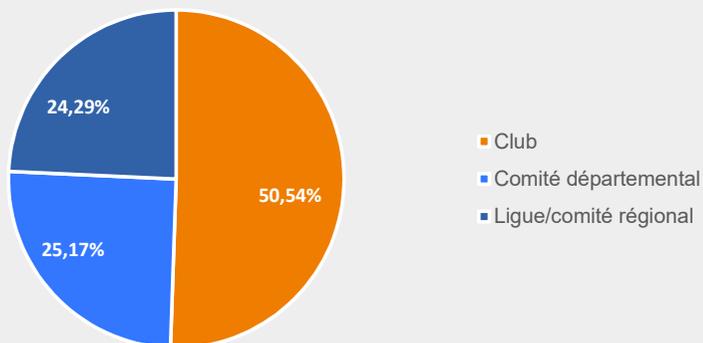
Les enveloppes allouées aux fédérations correspondaient aux montants perçus en N-1 par leurs structures déconcentrées et associations affiliées (hors emploi/apprentissage/plan noyades) de la part territoriale du CNDS



01-B Chiffres Clefs 2024

16 705 structures bénéficiaires (15 914 en 2023)
40 601 actions financées (37 487 en 2023)

Répartition part des crédits affectés



=> 76 % des bénéficiaires sont des clubs (contre 68% en 2023).
Ils se partagent 50,54 % du total des crédits (contre 47% en 2023).

Nombre d'actions & moyenne des subventions par action et par typologie d'acteurs 2023



Nombre d'actions & moyenne des subventions par action et par typologie d'acteurs 2024



=> Tendance similaire ces 2 dernières années

01-B Chiffres Clefs 2024

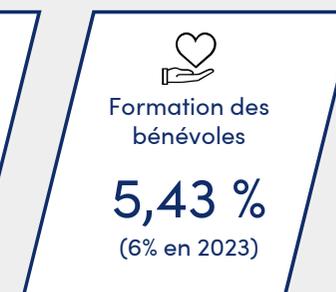
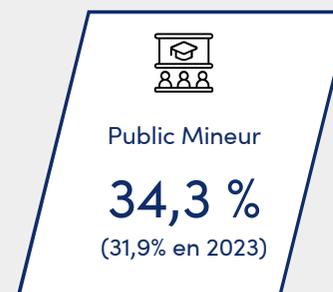
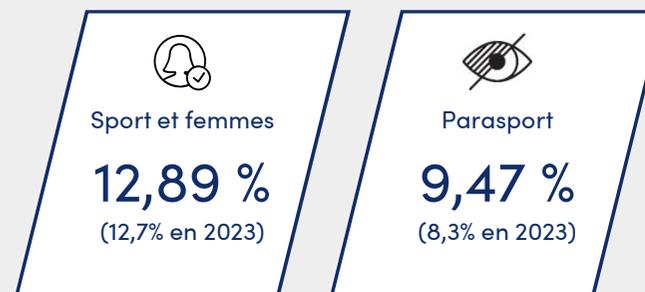
Prise en compte des 5 objectifs prioritaires

Répartition des crédits selon les objectifs opérationnels



66,53 % pour le développement des pratiques
(contre 71,58% en 2023)

Répartition des crédits par publics à besoins spécifiques



01-B Chiffres Clefs 2024

Répartition des crédits par territoire

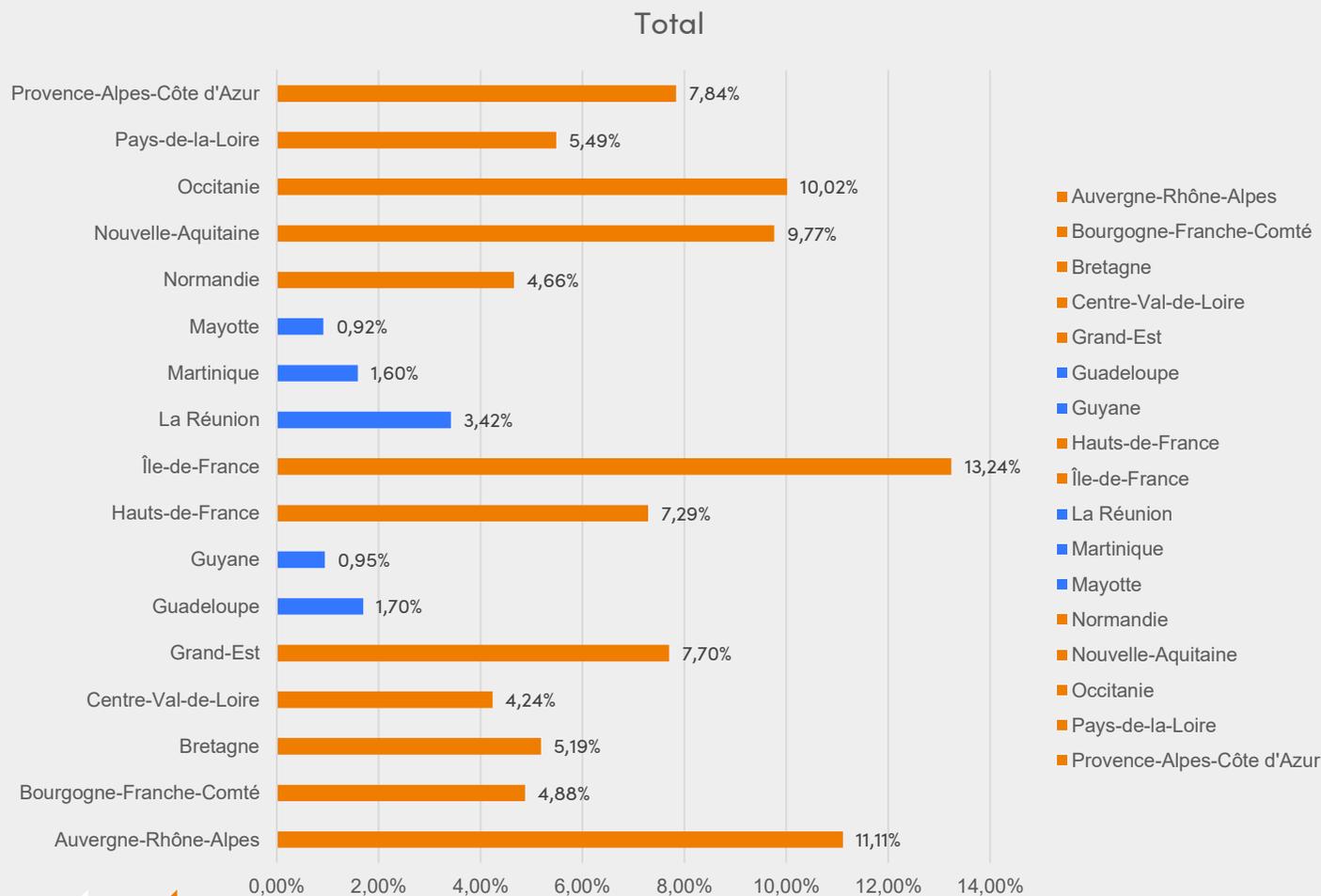
Territoires en métropole : 73,13 M€

Territoires ultramarins : 6,86 M€

8,58 % pour les territoires ultra-marins

(contre 8,7 % en 2023)

Certains territoires ultra-marins ne sont pas parties prenantes du PSF au regard de leurs spécificités locales / organisations administratives (Corse, Wallis-et-Futuna, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie et Saint-Pierre et Miquelon)

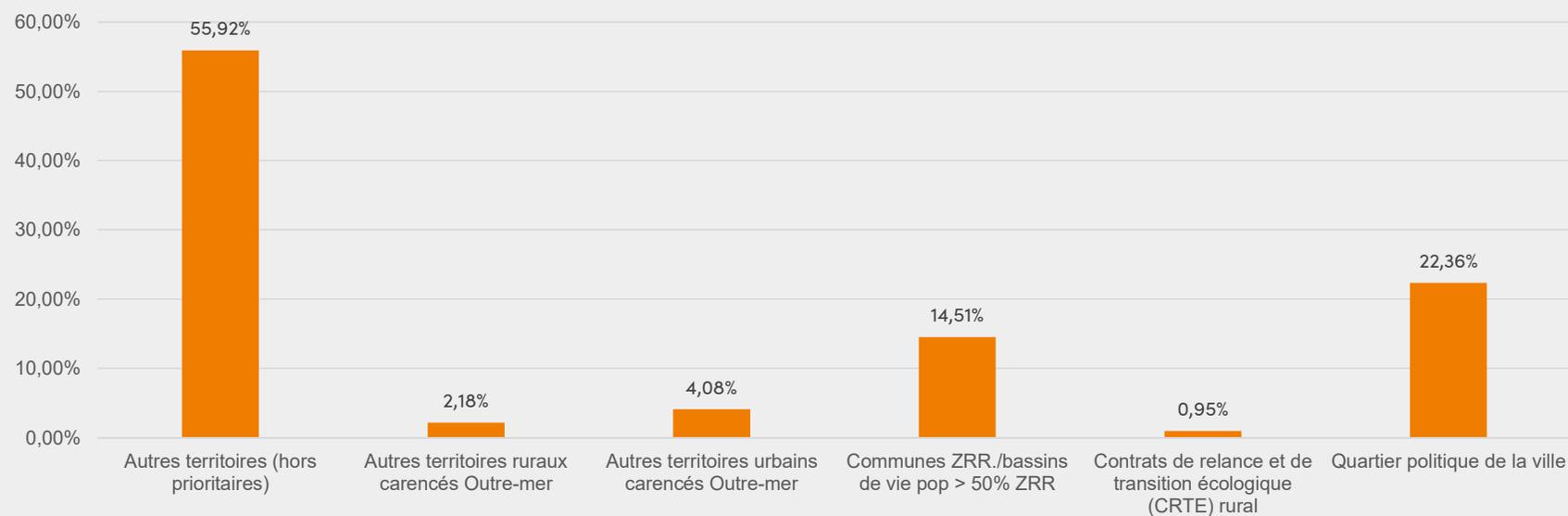


01-B Chiffres Clefs 2024

22,36 % des crédits accordés pour les Quartiers Prioritaires de la Ville (contre 22,53% en 2023)

Pour rappel, l'Agence nationale du Sport a une cible de 60% de crédits sur les territoires carencés (urbains et ruraux)

Répartition par statut de territoire



01-C Contrôle interne/ Reversements

Engagement depuis 2023 d'une démarche de vérification de l'utilisation conforme des crédits alloués au regard des actions réalisées et des dépenses engagées :

- Travail approfondi dans la réception des comptes rendus financiers (CRF) et leurs analyses
- Suivi des justifications et reversements



02-A.

Dispositif PSF 2025



02-A. Note de service 2025 et points d'attention

70 M€

104 fédérations + CNOSF

Instruction des demandes de subventions par les fédérations en fonction des orientations fixées

Maintien de la part au club à 50%

Maintien / sanctuarisation des crédits attribués en Outre-mer

Garantie d'une attribution équitable et transparente

20% des crédits en faveur de la féminisation 

 NEW

Accession territoriale au sport de haut-niveau
Révision des modalités

10% des crédits en faveur des personnes en situation de handicap (8% en 2024)
-pour les fédérations délégataires- 

 NEW

Actions environnementales*

Calcul des enveloppes

Prise en compte des critères fixés par l'Agence en 2024



02-A. Note de service 2025 et points d'attention

LIMITER LES RISQUES ET ABSENCE D'EFFETS LIES A UN POTENTIEL SAUPOUDRAGE

- Objectif : financer des actions structurées et structurantes pour le développement de la pratique
- Constat : un montant trop limité de subvention n'a aucun effet levier sur la mise en œuvre d'actions en local

NEW

> Le seuil minimum de financement, fixé à 1 000€/ dossier en territoires carencés ruraux, et 1 500€/ dossier dans les autres territoires, sera dorénavant attribué ainsi :

- Une subvention de 1 000 € pourra financer 1 action à 1 000€ ou 2 actions à 500€
- Une subvention de 1 500 € pourra financer 1 action à 1 500€ ou 2 actions à 750 €



02-A. Note de service 2025 et points d'attention

LIMITER LES RISQUES ET ABSENCE D'EFFETS LIES A UN POTENTIEL SAUPOUDRAGE

Etude de cas:

« Une subvention à 3 000€ en territoire non carencé »



Répartition à prohiber :

1 action à 2 000€ + 1 action à 500€
+ 1 action à 300€ + 1 action à 200€



Répartition à encourager :

2 actions x 750 €
+ 1 action à 1 500 €



Appropriation de la règle

Exemple du tableau récapitulatif des minimas de subvention proposé par la FF Sports de Glace :

Structure affiliée	Nombre maximum d'action	Montant d'aide demandée <u>minimum</u> par action hors ZRR, CRTE	Montant d'aide demandée <u>minimum</u> par action en ZRR, CRTE
Ligue	3	1 action = 1500€ 2 actions = 750€ chacune 3 actions = 750€ chacune	1 action = 1000€ 2 actions = 500€ chacune 3 actions = 500€ chacune
Comité Départemental	2	1 action = 1500€ 2 actions = 750€ chacune	1 action = 1000€ 2 actions = 500€ chacune
Club	2	1 action = 1500€ 2 actions = 750€ chacune	1 action = 1000€ 2 actions = 500€ chacune

02-A. Note de service 2025 et points d'attention

ZOOM sur l'ACCESSION TERRITORIALE DE HAUT-NIVEAU

- Axe de financement ouvert aux fédérations ayant au moins une discipline reconnue de HN
- 15% maximum du montant total de l'enveloppe notifiée à chaque fédération éligible
- L'intitulé de l'action à financer devra obligatoirement indiquer le nom de la structure PPF organisatrice ou du comité / ligue concernée

- Révision des modalités :

- Formations
- Détection – accession territoriale
- Perfectionnement – accession territoriale
- Compétitions

- Structures éligibles :

- Comités et ligues
- Structures listées dans le PPF (profil à jour dans PSQS)



02-A. Note de service 2025 et questions récurrentes

Peut-on financer une compétition ?

- Oui, si la compétition encourage la pratique du grand public
- Non, s'il s'agit de compétitions internationales ou s'il s'agit uniquement de frais de déplacements

Le dispositif « Du Stade Vers l'Emploi » est-il finançable ?

- Non, il faut se diriger vers le dispositif « Impact 2024 »

Consultez [la FAQ](#)
d'instruction des PSF

LNC(2)

Peut-ton financer des formations ?

- Oui, s'il s'agit de formation à destination des bénévoles

Cas particulier : les salariés de la structure

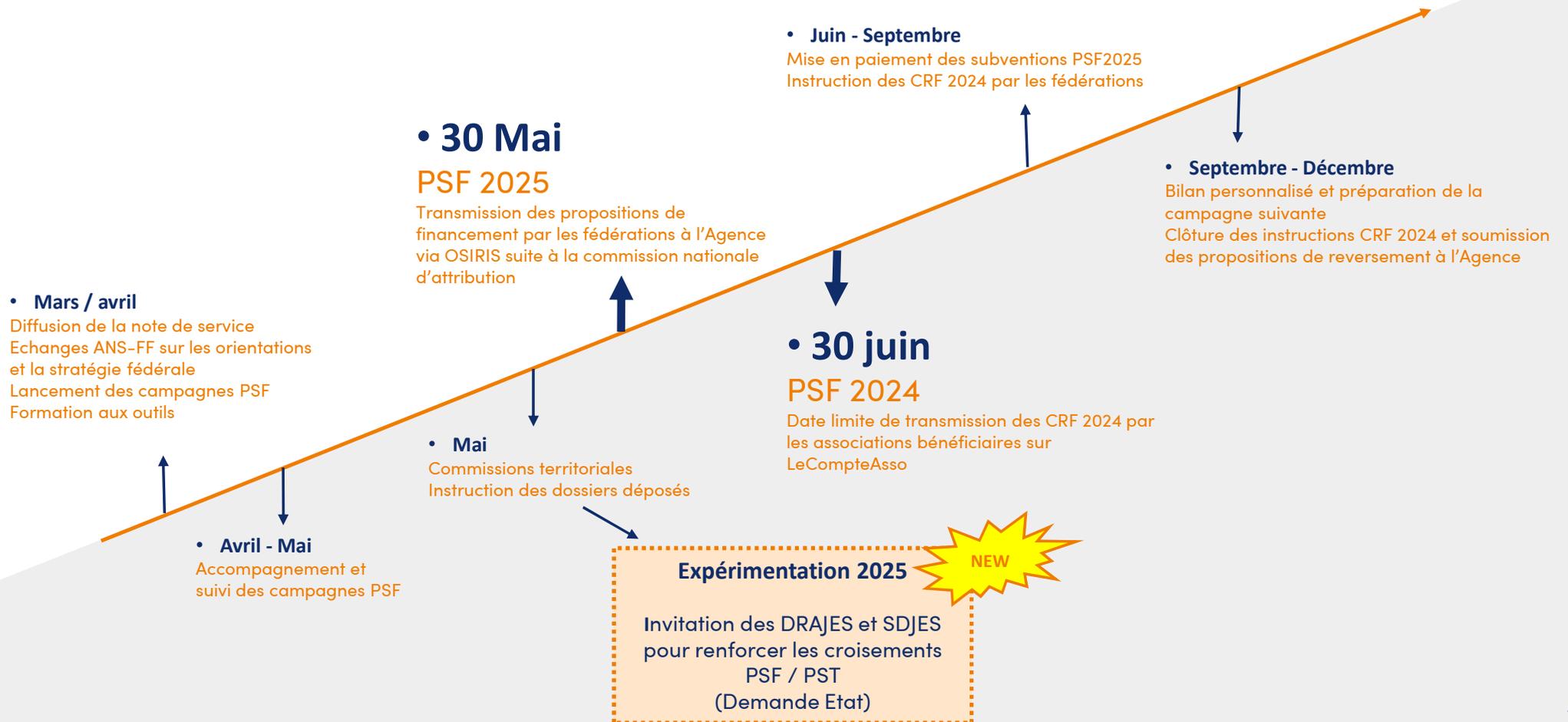
- *Oui, seulement si, les frais ne sont pas pris en charge par un OPCO*

Diapositive 17

LNC(2 https://sporteef-my.sharepoint.com/:b:/g/person/celia_lenenan_grand-insep_fr/EdvcM6VEZCxPmlf9J3UtRpUB_kOLLUk51i5e22
LE NENAN, Célia (AGC-AGENCE-NATIONALE-DU-SPORT); 08/04/2025



02-A. Note de service 2025 et calendrier de mise en oeuvre





02-B. Modalités de calcul des enveloppes budgétaires 2025

REFERENCE ET PRINCIPES GENERAUX

Cadrage budgétaire et critères d'intervention validés lors du CA de novembre 2024 (Délibération 46-2024)

➤ Méthode appliquée en 2-3 étapes:

1. Une enveloppe budgétaire globale en baisse de plus de -7%
(diminution de 75 M€ en 2024 à 70 M€ pour 2025)
2. Prise en compte d'un ajustement des montants 2025 au regard des résultats obtenus dans le cadre de l'évaluation menée sur la campagne 2024
3. Mise en place de mesures d'atténuation visant à limiter ou rendre progressif certains effets



1. Application de manière systématique, et pour l'ensemble des Fédérations bénéficiaires, d'une baisse de -7% par rapport à leur montant 2024, permettant ainsi de constituer la « **base de référence 2025** » tenant compte de ce contexte de diminution de l'enveloppe budgétaire globale du dispositif



2. Ajustement du niveau de baisse de l'enveloppe en fonction des résultats d'évaluation, soit favorables (**bonus**), soit défavorables (**malus**)



- Plafond de baisse fixé à -12% maximum par rapport à l'enveloppe allouée en 2024, **soit un taux maximum -5% par rapport à la base de référence 2025**
- Montant seuil de subvention = **8 500 €**



02-B. Modalités de calcul des enveloppes budgétaires 2025

POINT DE SITUATION A L'ISSUE DE LA REPARTITION BUDGETAIRE PSF 2025

3 profils de Fédérations

Fédération dont le bonus généré suite à son évaluation vient atténuer la baisse

> Enveloppe dont le montant se situe entre 0 et -7% par rapport au montant 2024, et entre +6 % et 0% base de référence 2025

50 Fédérations, soit 47 % des FF

Fédération « neutre » dont l'évaluation n'a dégagée ni bonus ni malus significatifs

> Enveloppe dont le montant se situe entre -7%/-8% par rapport au montant 2024, équivalent à son montant base de référence 2025

21 Fédérations, soit 11 % des FF

Fédération dont le malus engendré suite à son évaluation vient renforcer la baisse

> Enveloppe dont le montant se situe entre -9% et -23% (ramené au plafond à -12%) par rapport au montant 2024, et entre -1% et -9% base de référence 2025

34 Fédérations, soit 41 % des FF

02-C. Indicateurs et critères d'évaluation

- ✓ Critères quantitatifs : analyse des attributions de crédits, avec une pondération en fonction de leur évolution par rapport à l'année N-1 liés:
 - Part au club : objectif à 50% à horizon 2024
 - Féminin (pour les fédérations à moins de 35% de licenciées, moyenne des fédérations PSF) :
 - Analyse attribution crédits (seuil à 14%, moyenne des fédérations PSF)
 - Evolution de la part de licences féminines entre 2022 et 2023
 - Parasport : part minimale à 8% (fédérations délégataires uniquement)
- ✓ Critères administratifs :
 - Respect des calendriers
 - Transmission des PV/CR/DRCPI
 - Evaluation/instruction des CRF N-1
 - Invitation de l'Agence nationale du Sport à la commission nationale d'attribution

02-C. Indicateurs et critères d'évaluation

Les bonus opérés sont les suivants :

- **Sport Féminin** (toutes les fédérations) :
 - bonus appliqué pour les Fédérations ayant attribué plus de 14% de crédits aux actions en faveur des femmes et des jeunes filles ;
 - bonus appliqué pour les Fédérations ayant augmenté la part de licenciées féminines entre 2022 et 2023.

- **Parasport** (seuil différencié si la fédération est délégataire ou non) :
 - prise en compte de : bonus appliqué si la part des crédits attribués aux actions en faveur de la pratique parasport se situe au-dessus de 8% en 2024

02-D. Plan annuel audit 2025

LE PLAN ANNUEL AUDIT 2025 A ÉTÉ VALIDÉ PAR LE COMITÉ D'AUDIT, D'ÉTHIQUE, DE DÉONTOLOGIE ET DE RÉMUNÉRATION DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

- Sont concernées par cet audit les **subventions versées sur l'exercice 2023** ;
- Une lettre de mission sera envoyée en précisant l'objet de l'audit, la période ainsi que l'action concernée. La structure doit, en retour, communiquer avec l'interlocuteur de l'Agence ;
- La prochaine étape consistera à envoyer à chaque structure identifiée la liste des documents à transmettre (rapport CAC, grand livre comptable, etc.).

Cet audit cible :

- 1) Les contrats de développement (échantillon de 3 fédérations). L'action audité dépend de la fédération (AAP transformation numérique, action de développement)
- 2) **Les projets sportifs fédéraux (échantillon de 6 structures affiliées)**

Pour la sélection des fédérations, il a été décidé de mettre l'accent sur des structures multi-affiliées (3 clubs). La sélection des structures affiliées s'est faite sur la base d'un critère de représentativité.

INFORMATION

Démarches de l'audit *1 Jeune 1 Solution* toujours en cours



03.

Perspectives 2026



03. Perspectives 2026

Travaux à mener s'agissant des évaluations 2025 / Préparatifs 2026 :

- **Réunion du groupe de suivi développement des pratiques le 13 mai** : organe de concertation qui comprend l'ensemble des parties prenantes de l'Agence.
⇒ Le CNOSF et le CPSF sont les représentants des acteurs du mouvement sportif
- **Réflexion portée sur de nouveaux critères notamment relatifs aux territoires carencés** : quels leviers pour évaluer les impacts du PSF dans les territoires carencés (OM, ruralité, QPV...)?
- **Transmission des conclusions** en amont de la campagne 2026 et en prévision des travaux d'évaluation menés par les fédérations

03. Perspectives 2026

- une incertitude budgétaire pour 2026
- un travail en cours autour de la refondation de l'action publique, la simplification de l'action de l'état et le rôle des Préfets vs Opérateurs
- un dispositif qui fait l'objet de nombreux questionnements (CDC, IGESR, Igf, ...)
- une mesure d'impact à renforcer (la pertinence de l'euro investi ?)
- une déontologie à garantir.



ANNEXES





Fédérations – Associations nationales suivies par **Frédérique CHIKITOU**

frederique.chikitou@agencedusport.fr – 01.53.82.74.59



**IMPULSION
SPORT** 

- Fédération Française de Baseball et Softball
- Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles
- Fédération Française de Boxe
- Fédération Française de Char à Voile
- Fédération Française de Flying Disc
- Fédération Française de Gymnastique
- Fédération Française de la Randonnée Pédestre
- Fédération Française de la Retraite Sportive
- Fédération Française de Taekwondo et DA
- Fédération Française de Voile
- Fédération Française des Arts Energétiques et Martiaux Chinois
- Fédération Française des Pêches sportives
- Fédération Française Sportive de Twirling Bâton et DA
- Fédération Nationale des Offices Municipaux du Sport
- Fédération Sportive et Culturelle de France
- Les Glénans
- Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique



Fédérations – Associations nationales suivies par **Sophie DUFOUR**

sophie.dufour@agencedusport.fr – 01.53.82.74.30



IMPULSION
SPORT 

- Comité National Olympique et Sportif Français
- Comité Pierre de Coubertin
- Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins
- Fédération Française Ballon au Poing
- Fédération Française de Cyclotourisme
- Fédération Française de Football
- Fédération Française de Force
- Fédération Française de Hockey sur glace
- Fédération Française de Motocyclisme
- Fédération Française de Savate Boxe Française et DA
- Fédération Française de Ski
- Fédération Française de Spéléologie
- Fédération Française de Volley
- Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne
- Fédération Française des Sports de glace
- Fédération Française Sports pour Tous
- Fédération Nationale des Joinvillais
- Union nationale des centres sportifs de plein air – Sport Loisirs / Sport Vacances (UCPA)



Fédérations – Associations nationales suivies par **Virginie LAMOTTE**

virginie.lamotte@agencedusport.fr – 01.53.82.74.57



**IMPULSION
SPORT** 

- Fédération de Double Dutch-Jump Rope France
- Fédération Française de Cyclisme
- Fédération Française de Handball
- Fédération Française de Longue Paume
- Fédération Française de Natation
- Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme
- Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard
- Fédération Française de Triathlon et DE
- Fédération Française du Sport Adapté
- Fédération Française du Sport Universitaire
- Fédération Française Handisport
- Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL)
- Union Nationale des Clubs Universitaires
- Union Nationale du Sport Scolaire
- Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré



Fédérations – Associations nationales suivies par **Célia LE NÉNAN**

celia.lenenan@agencedusport.fr – 01.53.82.74.16



IMPULSION
SPORT 

- Association Française du Corps Arbitral Multisports
- Fédération des Internationaux du Sport Français
- Fédération Française de Ball-trap et de tir à balle
- Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie
- Fédération Française de Hockey
- Fédération Française de la Course Camarguaise
- Fédération Française de la Course Landaise
- Fédération Française de Parachutisme
- Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal
- Fédération Française de Planeur Ultraléger Motorisé
- Fédération Française de Surf
- Fédération Française de Tir
- Fédération Française de Tir à l'Arc
- Fédération Française de Vol en Planeur
- Fédération Française de Vol Libre
- Fédération Française du Sport Boules
- Fédération Française du Sport Travailleiste
- Fédération Française d'Escrime



Fédérations – Associations nationales suivies par **Audrey LE SCOUR**

audrey.lescour@agencedusport.fr – 01.53.82.74.63



IMPULSION
SPORT 

- Fédération des Clubs de la Défense
- Fédération Française d'Équitation
- Fédération Française d'Haltérophilie – Musculation
- Fédération Française d'Aviron
- Fédération Française de Billard
- Fédération Française de Joutes et sauvetage Nautique
- Fédération Française de Kickboxing, Muaythai et DA
- Fédération Française de Pelote Basque
- Fédération Française de Pentathlon moderne
- Fédération Française de Roller et Skateboard
- Fédération Française de Rugby
- Fédération Française de Rugby à XIII
- Fédération Française des Échecs
- Fédération Française du Sport Automobile
- Fédération Française du Sport d'entreprise
- Fédération Sportive et Gymnique du Travail



Fédérations – Associations nationales suivies par **Yacine MEDJAHED**

yacine.medjahed@agencedusport.fr – 01.53.82.74.15



**IMPULSION
SPORT** 

- Fédération Française Aéronautique
- Fédération Française d'Athlétisme
- Fédération Française de Basketball
- Fédération Française de Danse
- Fédération Française de Football Américain
- Fédération Française de Jeu de Balle au Tambourin
- Fédération Française de la Montagne et de l'escalade
- Fédération Française de Lutte et DA
- Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire
- Fédération Française Médailleurs de la Jeunesse et des Sports
- Fédération Française Motonautique
- Fédération Française sportive et culturelle Maccabi
- Association Française des Collectionneurs Olympiques et Sportifs
- Comité Français du Fair-play
- Union Nationale Sportive Léo Lagrange



Fédérations – Associations nationales suivies par **Gaëlle PINÇON**

gaelle.pincon@agencedusport.fr – 01.53.82.74.32



**IMPULSION
SPORT** 

- Association Sportive Nationale des Douanes
- Fédération Française d'Aéromodélisme
- Fédération Française d'Aïkido et de Budo
- Fédération Française d'Aïkido, Aïkibudo et Affinitaires
- Fédération Française de Badminton
- Fédération Française de Course d'Orientation
- Fédération Française de Golf
- Fédération Française de Javelot Tir sur Cible
- Fédération française de Jeu de paume
- Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et DA
- Fédération Française de Karaté et DA
- Fédération Française de Squash
- Fédération Française de Tennis
- Fédération Française de Tennis de Table
- Fédération Française des Clubs Omnisports
- Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural
- Fédération Sportive de la Police Nationale
- Fédération Sportive des ASPTT